

REGARDS | 02

sur la transition de la vie active vers la retraite

R

Auteur: Paul Reiff
Publication périodique | Février 2014

STATEC
Institut national de la statistique
et des études économiques

Le taux d'emploi des personnes âgées entre 50 et 64 ans a fortement augmenté au cours des 30 dernières années. L'allongement de l'espérance de vie a conduit d'aucuns à des réflexions sur l'adaptation des systèmes de pension. Bien organiser son passage de la vie professionnelle vers la retraite devient dès lors une préoccupation pour de plus en plus de personnes dès l'âge de 50 ans. Ce *Regards* tente de dresser un tableau de la manière dont s'opère actuellement la transition de la vie active vers la retraite au Luxembourg.

Parmi les personnes âgées entre 55 et 59 ans, 56% ont un emploi. Parmi les 60-64 ans, 23% travaillent encore

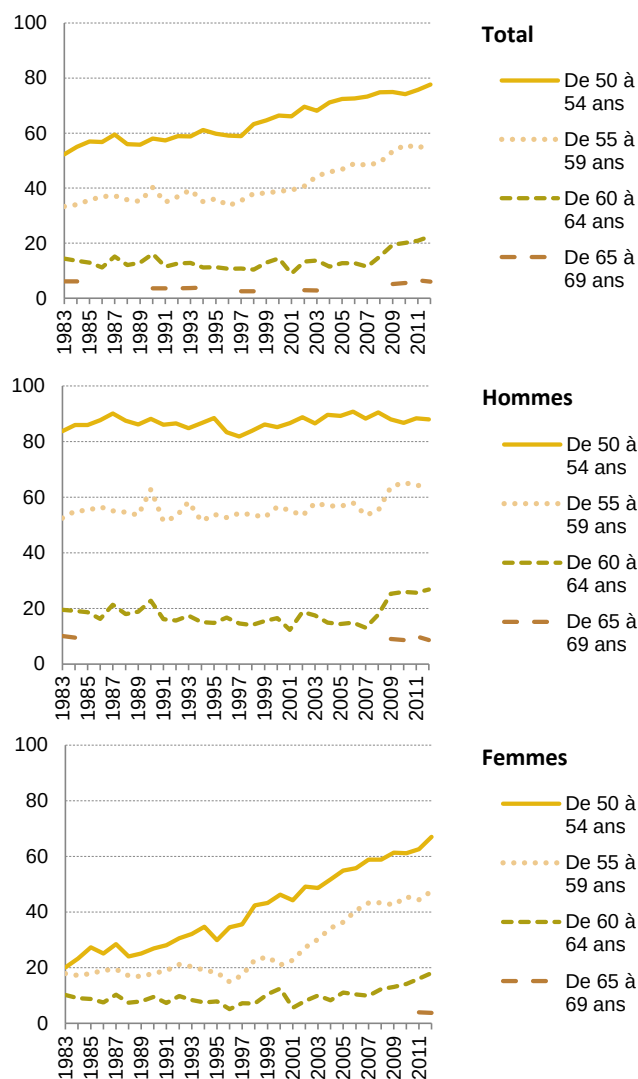
Au cours des 30 dernières années, le taux d'emploi a augmenté sensiblement dans les classes d'âge entre 50 et 59 ans, et dans une moindre mesure pour les personnes âgées entre 60 et 64 ans (voir graphique 1). Cette évolution est surtout à inscrire sur le compte des femmes. Pour les femmes entre 50 et 54 ans, le taux d'emploi est en effet passé graduellement de 20% en 1983 à 67% en 2012. Pour les femmes entre 55 et 64 ans, on constate une hausse du taux d'emploi plus marquée depuis 2001. Pour les hommes de 50 à 54 ans par contre, le taux d'emploi, toujours supérieur à celui des femmes, est resté relativement stable : 88% des hommes de cette classe d'âge ont un emploi. Pour les classes d'âge 55-59 et 60-64, le taux d'emploi des hommes atteint respectivement 64% et 27% en 2012. Remarquons encore que 9% des hommes et 4% des femmes âgées entre 65 et 69 ans sont encore actifs.

Les seniors au Luxembourg : moins actifs qu'en moyenne européenne

Si on compare les taux d'emploi de ces classes d'âge au niveau européen, on constate (voir graphique 2) que pour les 50 à 54 ans, le taux est légèrement supérieur au Luxembourg par rapport à la moyenne européenne (78% contre 76%). Par contre, pour les classes d'âge

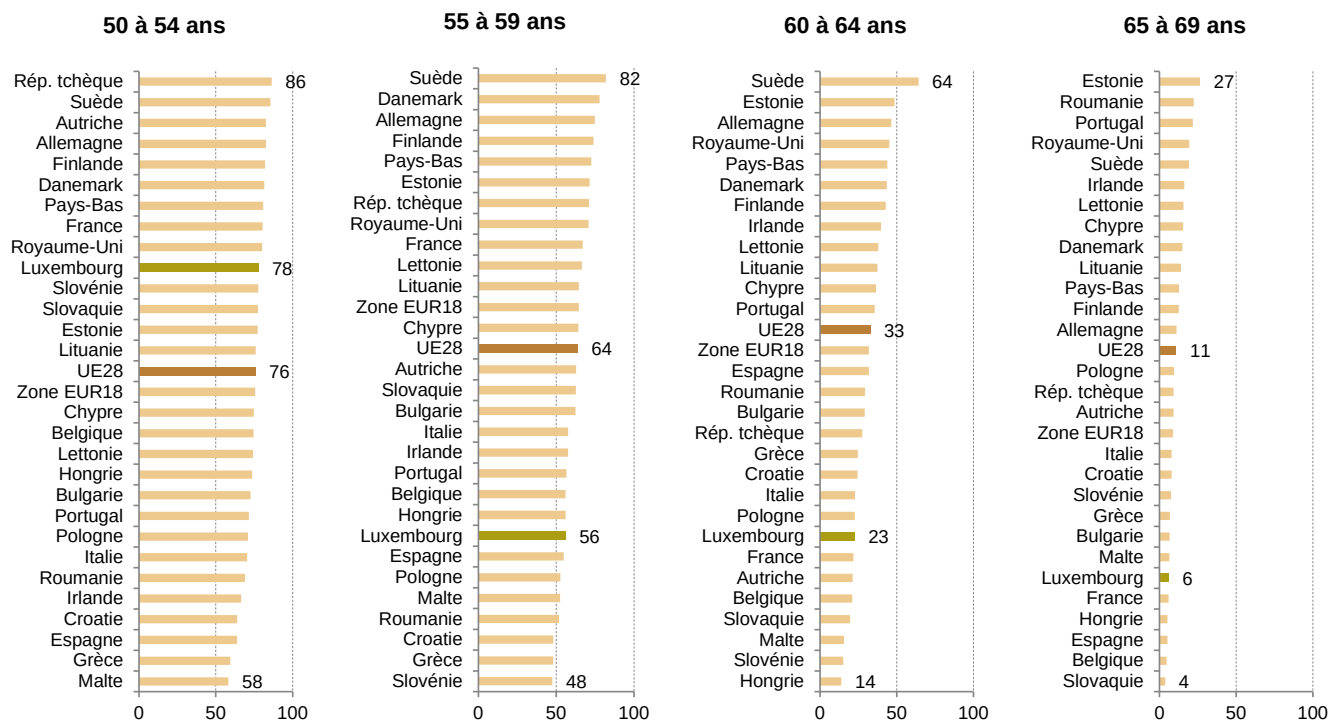
suivantes, la situation s'inverse : le taux d'emploi luxembourgeois est largement en-dessous de la moyenne européenne. Ceci est d'ailleurs le cas aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 1: Évolution du taux d'emploi des 50-69 au Luxembourg, par classe d'âge, 1983-2012 (en %)



Source : STATEC (EFT)

Graphique 2 : Taux d'emploi des 50-69 en Europe, par classe d'âge, 2012 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT (EFT 2012)

Afin de mieux comprendre la transition entre vie active et retraite, nous allons étudier par la suite les personnes résidentes entre 50 et 69 ans qui ont été actives au-delà de l'âge de 50 ans (ou qui sont encore actifs), laissant donc de côté les personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi que celles qui n'ont pas travaillé au-delà de l'âge de 50 ans. La population étudiée correspondant à ces critères couvre 60% des personnes âgées de 50 ans ou plus (trois quarts des hommes 50+ et la moitié des femmes 50+, ces dernières étant plus fréquentes parmi les deux catégories exclues). Parmi la population étudiée, 56% sont actifs et 44% inactifs.

Parmi les 55-59 ans ayant travaillé, 28% bénéficient déjà d'une pension ; ils sont 73% parmi les 60-64 ans et 97% parmi les 65-69 ans

44% des personnes entre 50 et 69 ans et ayant travaillé à 50 ans bénéficient d'une pension (42% des femmes et 45% des hommes) (voir tableau 1). Ce taux est beaucoup plus élevé parmi les personnes nées au Luxembourg (49%) que chez celles nées au Portugal (38%), dans un autre pays de l'Union européenne (39%) ou en-dehors de l'Union européenne (25%). Le niveau d'éducation (de même que le type de profession, qui lui est largement associé) est aussi déterminant : plus celui-ci est élevé, plus le pourcentage de bénéficiaires d'une pension est faible. Ceci indique que la proportion de personnes restant actives entre 50 et 69 ans est plus importante chez les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur.

Tableau 1 : Pourcentage de personnes bénéficiant d'une pension parmi les personnes âgées entre 50 et 69 ans, travaillant ou ayant travaillé à 50 ans ou plus, 2012

En moyenne		44
Sexe	Femmes	42
	Hommes	45
Âge	50-54	7
	55-59	28
	60-64	73
	65-69	97
Pays de naissance	Luxembourg	49
	Portugal	38
	UE - autre	39
	Hors UE	25
Niveau d'éducation	Primaire et secondaire inférieur	52
	Secondaire supérieur	47
	Tertiaire	33
Type de profession	Cols bleus moins qualifiés	64
	Cols bleus qualifiés	45
	Cols blancs moins qualifiés	39
	Cols blancs qualifiés	34
Branche	Industrie	53
	Construction	41
	Commerce/horeca/transport	41
	Services	35
	État	32
	Parapublic	36
	Autres	33
Statut professionnel	Inactif	92
	Chômeur	14
	Employé	8

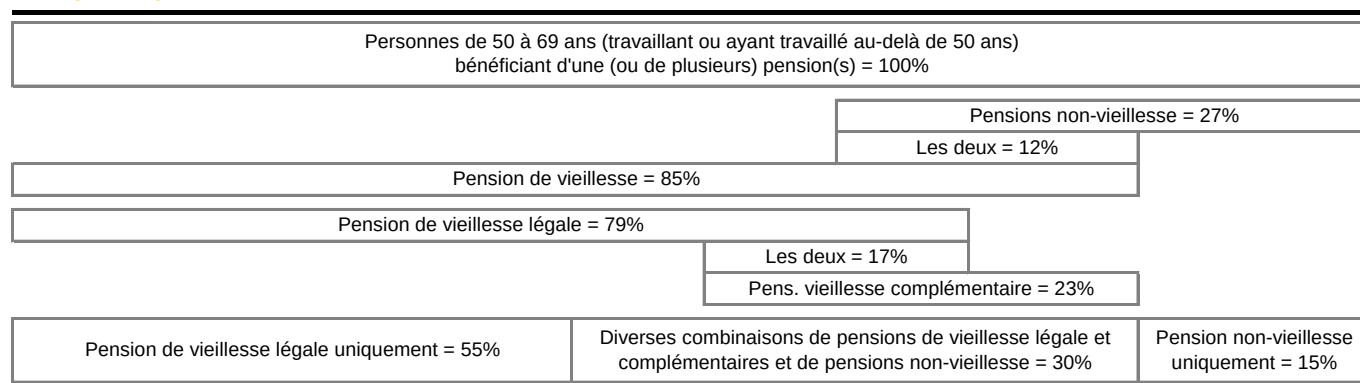
Source : STATEC (EFT 2012)

55% des pensionnés n'ont que leur pension de vieillesse légale, 15% n'ont qu'une pension non-vieillesse, 30% bénéficient par contre d'une combinaison de diverses pensions

Parmi les personnes recevant une pension, la plupart bénéficient d'une pension de vieillesse. Il existe toutefois une multitude de pensions différentes et de combinaisons entre celles-ci (voir graphique 3). Ainsi, 85% bénéficient d'une pension de vieillesse, 27% ont une pension non-vieillesse, ces deux catégories se

recoupant en partie : 12% combinent en effet ces deux types de pension. Parmi les pensions de vieillesse, la majeure partie est constituée par la pension de vieillesse légale. Pas moins de 23% perçoivent toutefois une pension vieillesse complémentaire, qui peut être une pension liée au travail (12%), privée (8%) ou autre. Parmi les pensions non-vieillesse, il y a surtout la pension d'invalidité, qui concerne 14% des pensionnés en moyenne (mais jusqu'à 25% dans le secteur de la construction), et les pensions de survie (9%). 5% reçoivent d'autres types de pensions (dont p.ex. la préretraite des chômeurs indemnisés).

Graphique 3 : Incidence et combinaisons des différents types de pensions, 2012 (en % des personnes ayant travaillé et bénéficiant d'une pension)



Source : STATEC (EFT 2012)

En 2012, l'âge moyen auquel une personne touche sa première pension de vieillesse est de 58.9 ans

Cet âge moyen a légèrement diminué depuis 2006, où il était de 59.5 ans (avec une moyenne de 58.7 ans pour l'Union européenne). Les femmes bénéficient de leur première pension de vieillesse en moyenne un peu plus tardivement que les hommes (59.2 contre 58.7 ans), mais la principale différence entre les sexes se trouve au niveau de la dispersion de ces âges, qui est plus grande chez les femmes. On a aussi pu constater que l'âge moyen de la première pension ne diffère que peu en fonction du pays de naissance ou d'autres critères sociaux. Ainsi il est p.ex. légèrement plus élevé pour les personnes disposant d'une qualification de niveau tertiaire (60.3 ans), exerçant une profession du type « col blanc qualifié » (60.1) ou encore travaillant dans les services (59.4) ou dans le secteur parapublic (59.9).

Parmi les bénéficiaires d'une pension de vieillesse, 44% disent avoir quitté « prématurément » le milieu du travail

Ce taux est plus élevé chez les hommes (48%) que chez les femmes (37%). Avec 63%, il est beaucoup plus élevé parmi les personnes nées au Portugal que chez celles nées au Luxembourg (42%), étant donné que les premières ont plus fréquemment travaillé dans les secteurs les plus touchés par les préretraites, c. à d.

la construction (53%) et l'industrie (60%), alors que les préretraites sont plus rares dans le secteur public/parapublic (23-24%).

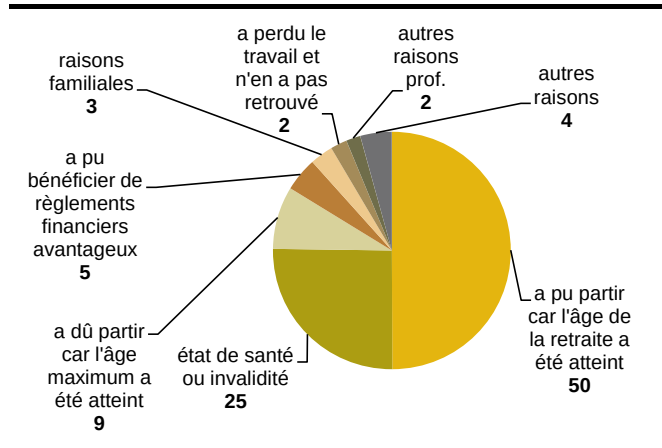
La réduction progressive du temps de travail pour préparer la retraite reste un modèle marginal

Une possibilité pour rendre la transition entre travail et retraite plus graduelle est de réduire progressivement le temps de travail avant de partir pleinement en retraite. Or, cette méthode n'est utilisée que très peu au Luxembourg (contrairement à certains autres pays comme les Pays-Bas, la Belgique, la Suède ou la Finlande p.ex.). En effet, seulement 5.7% des personnes âgées entre 55 et 69 ans qui travaillent ou jouissent d'une pension ont pu bénéficier d'une telle mesure. Pour 4.7%, cette réduction du temps de travail a eu lieu avant la réception d'une pension de vieillesse, pour 1%, la réduction du temps de travail est intervenue après la réception d'une première pension de vieillesse. Ce genre d'arrangement est plus fréquent chez les femmes (7.9%) que chez les hommes (4.4%) et est le plus fréquent chez les professions du type « cols blancs moins qualifiés » (7.3%).

Il est intéressant de voir les principales raisons avancées par les retraités pour avoir quitté le milieu du travail (voir graphique 4).

La moitié des retraités ont quitté le travail une fois l'âge minimum atteint, 9% parce qu'ils ont atteint l'âge maximal, 25% pour des raisons de santé ou d'invalidité

Graphique 4 : Principale raison pour le départ à la retraite (en % des retraités), 2012



Source : STATEC (EFT 2012)

Les principales raisons citées pour le départ à la retraite varient fortement en fonction des caractéristiques des personnes retraitées. Ainsi par exemple, les raisons de santé et d'invalidité sont avancées par 37% des femmes (contre 19% des hommes), et par 57% des retraités d'origine portugaise. Un tiers des retraités du secteur de la construction cite la santé comme principale raison de départ. Dans le secteur public, 64% partent à l'âge minimum atteint, 14% après avoir atteint l'âge maximum et 15% pour raisons de santé. Quant aux règlements financiers avantageux, ils sont cités le plus fréquemment dans le secteur des activités financières et d'assurance (16%).

Un retraité sur trois aurait aimé continuer à travailler

En moyenne, 31% des retraités affirment qu'ils auraient aimé continuer à travailler plus longtemps. Logiquement, cette proportion est beaucoup plus élevée parmi les retraités jeunes ayant entre 50 et 54 ans (75%), ceux qui bénéficient d'une préretraite de chômage (79%) et ceux qui ont une pension d'invalidité (66%). Parmi les personnes ayant dû quitter le travail pour avoir atteint l'âge maximum, 23% auraient aimé continuer à travailler. Plus de la moitié (58%) des retraités d'origine portugaise l'affirment, contre 26% des personnes nées au Luxembourg.

Pour ceux qui continuent à travailler malgré l'obtention d'une pension, les raisons non financières priment

Parmi les personnes bénéficiant d'une pension, il y en a quelques-unes qui continuent à travailler (10%). Parmi celles-ci, plus de la moitié affirment qu'elles continuent à travailler principalement pour des raisons non financières (satisfaction au travail, contacts sociaux, etc.). Pour les autres, la principale raison pour continuer à travailler malgré le bénéfice d'une pension est soit le fait de gagner un revenu insuffisant pour soi ou son ménage (22%), soit le désir de constituer ou d'augmenter des droits de pension de vieillesse (10%), soit une combinaison des deux (13%).

Parmi les personnes actuellement actives, 27% disent qu'elles ont l'intention de continuer à travailler même après qu'elles auront reçu une pension. Ici encore, les raisons d'ordre non financier priment. Au contraire, 60% disent vouloir quitter le monde du travail à la réception de la pension de vieillesse. Et 13% affirment même avoir l'intention de s'arrêter à travailler avant d'obtenir une pension vieillesse.

Source : Enquête sur les Forces de Travail (EFT) et en particulier le module ad hoc sur la transition du travail à la retraite (EFT 2012).

Échantillon : population résidente âgée de 50 à 69 ans : 5 748 personnes; dont : population travaillant ou ayant travaillé à 50 ans : 4 687 personnes.

Catégories professionnelles utilisées dans cette publication :
 cols blancs qualifiés = cat. CITP 1-3 (directeurs, cadres de direction et gérants; professions intellectuelles et scientifiques; prof. intermédiaires); cols blancs moins qualifiés = cat. CITP 4-5 (employés du type administratif; personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs); cols bleus qualifiés = cat. CITP 6-7 (agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, sylviculture et de la pêche; métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat); cols bleus moins qualifiés = cat. CITP 8-9 (conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage; professions élémentaires).

**Institut national de la statistique
et des études économiques**

Tél.: 247-84219
info@statec.etat.lu

www.statistiques.lu

ISSN 2304-7135